



Infrastructures
et Territoires

DOSSIER
DE PRESSE

L'électromobilité par SIT

aménageur innovant de réseaux de bornes de recharge 100% clés en main



Décembre 2025

Sommaire

- + SIT : aménageur de réseaux
et acteur innovant de l'électromobilité
- + Des réseaux de bornes de recharge puissants
pour accompagner le développement de l'électromobilité
- + La recharge *par SIT* :
simple, efficace, rapide et accessible
- + SIT pionnier de la tarification au kWh
- + Des partenariats novateurs
- + Une offre « clés en main » pour les collectivités
- + Le lexique de la recharge pour véhicules électriques



SIT, aménageur de réseaux et acteur innovant de l'électromobilité

SIT, Société pour l'Investissement en Infrastructures des Territoires, a pour objet d'investir et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets clés en main pour le compte de collectivités publiques et d'acteurs privés.

Engagée depuis début 2019 sur le marché des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), SIT développe des réseaux clés en main de bornes de recharge installées sur la voirie publique ou du foncier privé.

SIT a été créée par Cube Infrastructure Managers, une société de gestion européenne indépendante spécialisée dans le secteur de la transition énergétique, répondant aux besoins essentiels d'infrastructures des collectivités locales et des populations, en cohérence avec ses engagements ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

SIT est un acteur majeur dans le domaine de l'installation et de la gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques. Consciente des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés, SIT se positionne comme un partenaire essentiel des territoires dans leur transition vers une mobilité plus durable.

L'approche novatrice de SIT sur le marché des réseaux de recharge pour véhicules électriques consiste à installer des réseaux clés en main de bornes de recharge sur la voirie publique, facilitant leur accès au plus grand nombre de conducteurs et à tous types de véhicules électriques. En plaçant les bornes de recharge dans des emplacements stratégiques, SIT souhaite créer un maillage efficace pour répondre aux besoins croissants de la mobilité électrique.

En tant que partenaire des territoires, SIT assume la responsabilité de financer l'installation et la maintenance des réseaux de bornes de recharge qu'elle déploie sur des terrains publics ou privés. Cette approche permet aux partenaires de bénéficier d'une solution clés en main sans avoir à supporter les coûts de déploiement, de maintenance et de supervision de l'infrastructure de recharge électrique.

De plus SIT reverse une partie des bénéfices générés par le réseau à ses partenaires territoriaux. Cette démarche collaborative garantit une relation équitable et mutuellement bénéfique où SIT œuvre main dans la main avec les collectivités et acteurs privés pour offrir des services de recharge pour véhicules électriques de qualité.

Acteur de l'électromobilité, afin de soutenir son développement, SIT est membre de l'AFIREV et de l'AVERE France.



En quatre ans, les bornes de recharge gérées par SIT ont alimenté de quoi parcourir plus de 100 millions de kilomètres.

Depuis 2020, SIT est déjà implanté dans une cinquantaine de communes et poursuit le déploiement de ses réseaux de points de charges pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout le territoire national.



A titre d'exemple, les communes suivantes ont déjà rejoint SIT, notamment via le **réseau francilien Métropolis** avec près de 1000 points de charge en service dont 140 ultra rapides mais aussi les communes de Saint-Brieuc, Dreux, Arcachon, Béziers ou Aigues-Mortes :



Des réseaux de bornes de recharge puissants pour accompagner le développement de l'électromobilité

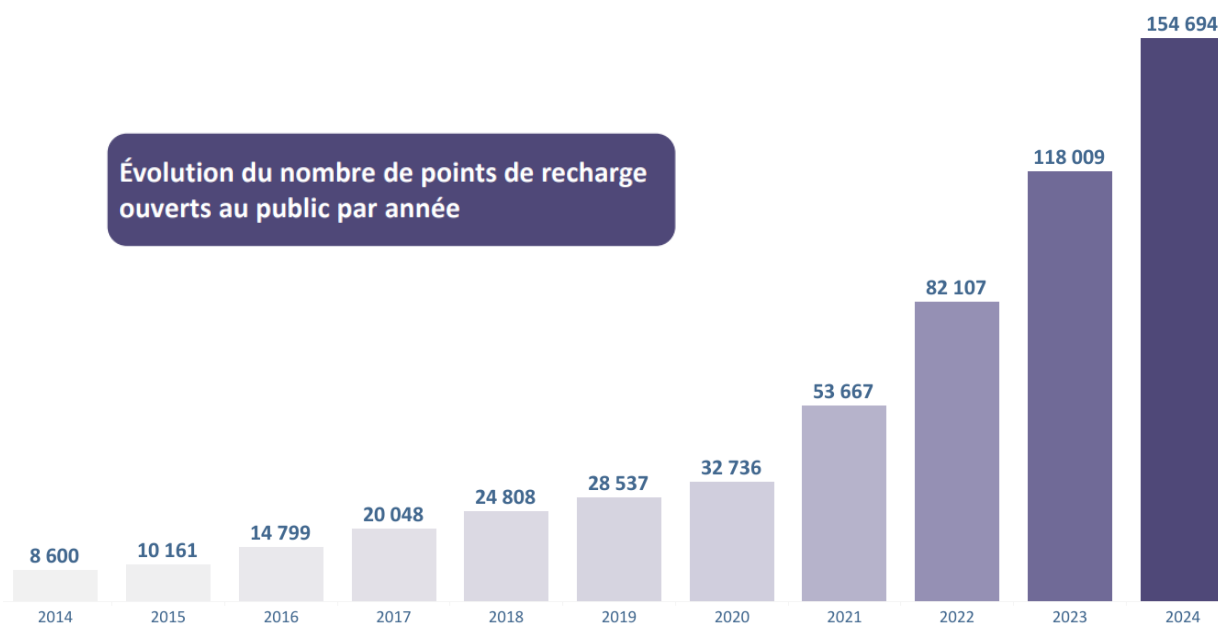
L'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ne cesse de progresser : le parc de véhicules a doublé en 2 ans, dépassant les 2 millions de véhicules roulant au 31 décembre 2024.

Le nombre de bornes de recharge suit cette évolution exponentielle du marché des véhicules électriques. Toujours au 31 décembre 2024, le nombre de points de charge ouverts au public (154 694), enregistrait une augmentation de 31% sur 12 mois.

Ainsi en 2025, la France compte en moyenne 226 points de charge publics pour 100 000 habitants et se situe dans le Top 3 européen, en compagnie des Pays-Bas et de l'Allemagne.



Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public par année



(source : baromètre de la transition énergétique-Avere-France, élaboré par Gireve).

Toutefois, ce seul nombre de points de charges ne suffit pas à rendre compte de la réalité du réseau installé et pour répondre aux défis de cette croissance exponentielle des véhicules électriques, **l'élément clé réside dans la mise à disposition de points de charge de haute puissance** qui contribuent à rendre la recharge des véhicules électriques plus rapide, plus pratique et plus accessible.



Le temps de charge est un facteur plus important que l'autonomie de la batterie

De plus en plus les constructeurs automobiles, dans la présentation de leurs derniers modèles de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, mettent en avant le temps de charge plus que l'autonomie de la batterie. Les charges rapides se font au moyen de bornes qui offrent de fortes puissances de charge, du type de celles qu'installe SIT.



SIT, spécialiste de la charge ultra-rapide

SIT est, en France, le premier opérateur de bornes de recharges à avoir fait le choix d'installer massivement des bornes de recharge ultra-rapides sur la voirie publique, facilitant les déplacements en véhicules électriques.

Installées sur la voirie publique, ces bornes de recharge en milieu urbain participent grandement à la démocratisation des véhicules électriques au quotidien, par un temps de charge très court (quelques dizaines de minutes). Elles sont aussi naturellement à destination des automobilistes qui circulent sur de longues distances leur permettant de voyager sereinement, sans l'angoisse de ne plus pouvoir se déplacer (*far from range anxiety*) par manque de recharge rapide disponible.



La recharge *par SIT* : simple, efficace, rapide et accessible

Spécialisée dans l'installation et la gestion de bornes de recharge sur la voirie, SIT rend la recharge électrique simple, efficace, rapide et accessible à tous.

SIT a fait le choix de développer des réseaux faciles d'accès pour tous :

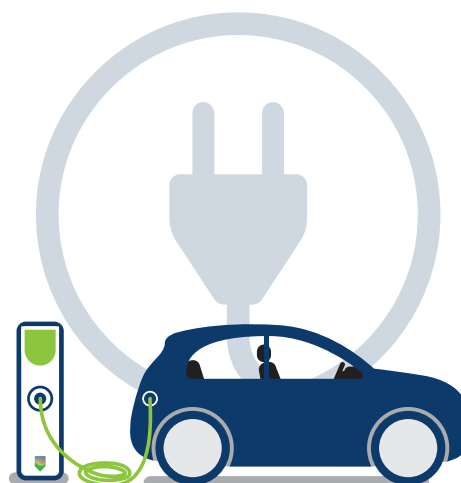
- + les clients abonnés et non abonnés.
- + les particuliers et professionnels.

pour tous les véhicules et pour tous les usages :

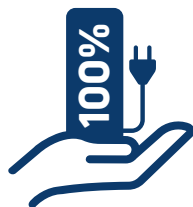
- + véhicules légers, véhicules légers utilitaires, électriques et hybrides rechargeables, deux roues électriques.

pour tous les besoins :

- + SIT installe majoritairement des bornes de recharges ultra-rapides, qui délivrent des puissances jusqu'à 300 kW, pour des besoins de charge rapide, pour les longs trajets ou pour les flottes spécifiques réalisant des kilométrages journaliers élevés.
- + Afin de répondre aux besoins de recharge complémentaires, cette offre est complétée par des bornes qui offrent des types de puissances de recharge variées : des puissances relativement faibles pour les durées de recharge longues (sur les secteurs résidentiels ou au travail), des fortes puissances pour les durées de recharge courtes.



SIT rend l'expérience de recharge simple et pratique, en développant pour chaque réseau des outils numériques.



- + localisation des bornes,
- + vérification de la disponibilité de tous les points de recharge,
- + réservation de borne de recharge,
- + gestion des paiements en ligne et par carte bancaire directement sur la borne (lecteur sans contact, Apple/Google Pay),
- + écrans tactiles et fonctionnalités interactives.



SiT, pionnier de la tarification au kWh

Depuis 2020, SiT a fait un choix clair pour l'ensemble de ses réseaux : la tarification au kWh.

Une tarification au kWh permet de facturer uniquement l'énergie chargée, et non pas le temps de charge. De la même manière que pour un plein d'essence, l'utilisateur ne paie que sa consommation réelle.

La tarification de la recharge est calculée avec précision pour **que le client ne paye que ce qu'il consomme** : elle est basée sur la puissance de charge choisie et la quantité d'énergie délivrée.

L'utilisateur est informé en temps réel de sa consommation.

La facturation au kWh présente l'avantage d'être équitable.

A l'inverse de la tarification horaire qui fait dépendre le prix facturé de nombreux critères qui rendent la facturation aléatoire du fait des critères suivants :

- + la capacité de la batterie,
- + le niveau de la batterie au moment de la charge,
- + la température ambiante,
- + l'âge et du nombre de cycles de la batterie,
- + le modèle et l'ancienneté du véhicule,
- + la disponibilité du réseau,
- + la gestion électronique de la charge par le véhicule.



Une mesure du kWh certifiée

La facturation au kWh est rendue possible grâce à la mesure du courant continu délivré qui est effectuée par des compteurs certifiés MID intégrés aux bornes de recharge.

Les véhicules hybrides rechargeables, qui représentent un taux important des véhicules concernés, sont fortement pénalisés par la tarification horaire. Équipés de batteries de faible capacité, celles-ci atteignent logiquement la fin de charge plus rapidement que les véhicules 100% électriques. Or cette fin de charge, les derniers 20% notamment, s'avère plus longue : pour le peu d'énergie restant à charger, ces véhicules continuent donc de payer un prix élevé.

Avec la facturation au kWh, contrairement à une facturation au temps de charge, pour une même quantité d'énergie délivrée à un même niveau de puissance, le coût de la recharge de deux véhicules dont les caractéristiques sont totalement différentes sera exactement le même : le système est donc le plus équitable, pour tous.



Des partenariats novateurs

La démarche innovante de SIT se manifeste aussi dans son approche visionnaire de l'intégration de l'électromobilité en milieu urbain et dans la multitude d'opportunités qu'elle offre aux collectivités.

Au-delà du développement de réseaux de bornes de recharge performants et à la pointe de la technologie avec une tarification unique, SIT est aussi novateur dans les partenariats qu'il met en place.



SIT est le premier réseau de bornes de recharge à nouer des partenariats avec des sociétés d'autopartage.

SIT a signé des partenariats avec les sociétés d'autopartage GetAround et Clem pour lancer à Rueil-Malmaison, une expérimentation qui consiste à mettre des bornes de recharge à disposition des voitures électriques en autopartage.

Cette initiative permet de créer des synergies entre la mobilité électrique et le partage de véhicules. Elle vise à accélérer l'adoption des véhicules électriques tout en offrant une solution de transport flexible et écologique pour les citoyens.

En facilitant l'accès à des bornes de recharge pour les utilisateurs de voitures en autopartage, SIT répond à une demande croissante pour des modes de transport plus durables et pratiques.

SIT a noué un partenariat avec la Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques (FFAUVE) pour promouvoir l'usage des véhicules électriques.

Pour illustrer cette initiative, FFAUVE a organisé un rallye touristique de véhicules électriques au départ de deux stations SIT, équipées de 11 bornes de recharge à Neuilly.

Ce partenariat entre SIT et FFAUVE sur un rallye entre Paris et Londres, via Dieppe et Brighton démontre qu'il est possible de réaliser des trajets longue distance en véhicule électrique grâce à une infrastructure de recharge performante et fiable.

À travers ces partenariats, SIT confirme sa volonté de jouer un rôle majeur dans la transformation des infrastructures de mobilité et continue d'innover et de développer des solutions adaptées aux défis contemporains, contribuant ainsi à la transition vers un avenir plus vert et plus durable.

getaround

Clem
Écomobilité partagée



Une offre « clés en main » pour les collectivités territoriales et les acteurs privés

SiT facilite les installations avec des offres clés en main et un investissement pris en charge, ce qui permet dès aujourd'hui d'accélérer le développement de l'électromobilité.

SiT installe des bornes de recharge pour véhicules électriques sur des terrains relevant de propriétaires fonciers publics, les collectivités locales, ainsi que sur des terrains privés.

SiT propose aux entités propriétaires du terrain de financer et de gérer le déploiement et l'exploitation de leurs bornes de recharge, de sorte qu'elles conservent leur compétence ou leur foncier, mettent à disposition les emplacements retenus, n'aient rien à financer et perçoivent des redevances.



Ce dispositif économiquement viable et durable s'inscrit dans un cadre contractuel qui prévoit le versement de redevances sous forme forfaitaire (un montant par place de stationnement mis à disposition pour la recharge) et/ou sous forme variable (une quote-part liée à l'activité annuelle des stations déployées).

Le programme de déploiement du réseau est réalisé sur-mesure avec chaque partenaire en fonction de ses attentes en matière d'équipement en bornes de recharge et éventuellement de son parc existant.



Le lexique de la recharge pour véhicules électriques

- + **AFIREV** : Association Française pour l'itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules.
- + **Avere-France** : Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.
- + **Borne de recharge** : une borne de recharge peut regrouper un ou deux points de charge, à partir desquels un véhicule peut se brancher pour lancer une charge.
- + **Compteur MID (Measurement Instrument Directive)** : compteur dont la précision des informations est certifiée par un organisme indépendant, conforme aux normes.
- + **IRVE** : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques.
- + **Itinérance de la recharge** : capacité d'un opérateur à accepter le paiement via la carte d'un autre opérateur (itinérance entrante), et d'un opérateur à faire accepter par un autre opérateur la carte de ses abonnés (itinérance sortante.)
- + **kW** : mesure de la puissance d'une installation : un équipement IRVE doté d'une puissance de 1 kW est, en principe, capable de délivrer 1 kWh par heure.
En réalité, de nombreux facteurs peuvent influencer très fortement à la baisse ce calcul basique : la capacité d'absorption par les batteries de la charge délivrée, elle-même très variable suivant le remplissage de la batterie, la température (extérieure et de la batterie), présence sur la même alimentation d'autres véhicules en charge simultanée qui génèrent une mutualisation de la puissance (nombre de kW) disponible, etc.
- + **kWh** : quantité d'énergie. Pour comparer aux moteurs thermiques, c'est l'équivalent du litre d'essence. Une voiture électrique consomme environ 0,15 kWh par km en ville, sur une circulation simple.
Seule une facturation au kWh consommé (et non au temps) est capable d'assurer l'équité entre les consommateurs.
Point de charge : un point de charge est constitué par une prise, ou un connecteur, utilisable par le client.
Il correspond donc également à un emplacement de véhicule électrique.
- + **Point de charge** : un point de charge est constitué par une prise, ou un connecteur, utilisable par le client. Il correspond donc également à un emplacement de véhicule électrique.
- + **Puissance de charge** : voir kW.
- + **Réseau d'infrastructures de recharge** : ensemble de points de charge, répartis sur un territoire, gérés de manière homogène par un même opérateur.
- + **Station de recharge** : ensemble de points de charge regroupés à une même adresse, permettant au client de limiter le risque d'attente. Le parallèle avec une station-service essence peut être fait.
- + **Totem** : il s'agit d'un équipement pouvant regrouper, sur une station de recharge, certaines fonctions mutualisées pour plusieurs points de charge : il peut s'agir d'équipements techniques tout comme d'interfaces (écrans tactiles par exemple) pour les clients.



Contact médias : BPR France

Sophie Decaudin

☎ +33 6 03 34 05 00

✉ sophie@bprfrance.com

Pierre Bethuel

☎ +33 6 60 91 78 89

✉ pierre@bprfrance.com
